

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de la Convocation: 3 mars 2025

Nombre de Membres en exercice : 10

Présents : 4

Votants : 4

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 10 mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de : Monsieur Didier JAHIER Vice-Président

Etaient Présents : Mario MANCUSO -Françoise PERSIDE- Mme DUTEL RODI - Marc CONGARD

Absents excusés : Edward DANGELOT - Thierry MONTANGERAND - Marie Josée VOINIER - Gilles LÉCOLE - Sybille MARCHAND- Virginie MEUNIER

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni ce jour, suite au report de la séance du 27 février 2025, faute de quorum.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.313-4,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le budget du CCAS,

Considérant que les effectifs d'une collectivité sont par nature fluctuants puisqu'ils sont liés aux besoins des services et à l'évolution réglementaire des carrières des agents territoriaux,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des service,

Considérant qu'au regard du fonctionnement et des besoins actuels, il convient de modifier le tableau des effectifs du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aubergenville :

- Pour la filière médico-sociale : La modification du tableau des effectifs permet la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2025

Ag. d'urbanisme et d'équipement

99_DE-078-267800266-20250310-DELIB_25_04

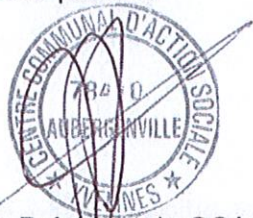
Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ARTICLE 1 : DECIDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Grade ou emploi	Effectif AVANT modification	Effectif APRÈS modification
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		
Conseiller supérieur socio-éducatif	0	1

- **ARTICLE 2 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'exercice
- **ARTICLE 3: DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour exécuter la présente délibération.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
transmis à M. le Sous-préfet le
Et Publié le



P/Le Maire, Président du CCAS
Le Vice-Président
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre



P/Le Maire, Président du CCAS,
Le Vice-Président
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-267800266-20250310-DELIB_25_04